

## Les Zus bretonnes en 2006

**Les Zus bretonnes ont perdu plus de 6 000 habitants depuis 1999, alors que le nombre de logements a légèrement progressé. Les nouveaux logements sociaux ont surtout été construits en dehors de ces quartiers sur la période. Les logements en Zus restent essentiellement localisés sur trois villes : Rennes, Saint-Brieuc et Vannes. Les habitants de ces quartiers, beaucoup plus jeunes que la moyenne régionale, ont des revenus plus bas : en moyenne inférieurs de 60 % aux riverains de leur unité urbaine. Bien qu'elles concentrent toujours des demandeurs d'emploi, des ouvriers et des employés, les Zus ne sont pas les seuls territoires bretons où sont vécues des situations de précarité et de pauvreté.**

Il existe 20 Zus en Bretagne situées dans les 9 plus grandes communes bretonnes et réparties sur 8 agglomérations (ou unités urbaines), Lanester et Lorient appartenant à la même agglomération. Leur population représente 88 400 personnes en 2006, soit moins de 3 % de la population régionale. La population vivant en Zus reste peu importante dans

la région (7 % au niveau national et 6 % hors Île-de-France).

Ces 20 quartiers Zus ont perdu plus de 6 000 habitants depuis 1999, soit une baisse de 6,5 %, plus marquée qu'au niveau national (- 2,5 % pour la métropole). Cette baisse de population s'explique essentiellement par la

diminution du nombre moyen de personnes par logement.

### Beaucoup de personnes seules dans les logements

En Bretagne, le nombre des ménages augmente deux fois plus vite que la population.

## Les zones prioritaires

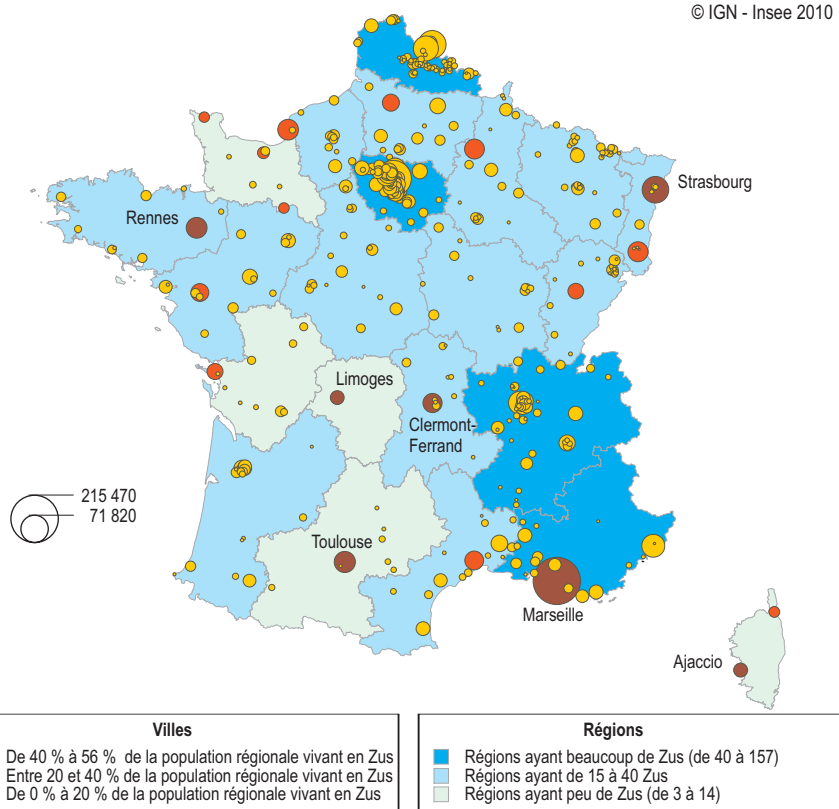
Lors de leur création en 1996, les Zones Urbaines Sensibles (ZUS) correspondaient à la totalité de la géographie d'application de la politique de la ville. Par la suite, d'autres catégories de quartiers prioritaires ont été créées pour répondre à différents objectifs politiques. Une politique de contractualisation a également élargi la palette des interventions publiques : contrats de ville, Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS)... Cette juxtaposition a été dénoncée en 2007, comme facteur rendant difficile la lisibilité des interventions de la politique de la ville.

Le Parlement a en conséquence voté le principe de révision des ZUS tous les cinq ans ; la loi de finances pour 2008 impose une première révision en 2009.

Il s'agissait, au vu de l'évolution des situations, d'examiner si l'ensemble des ZUS répondent encore à des critères de difficultés qui justifient un classement prioritaire.

## Répartition de la population en ZUS et poids des capitales régionales en 2006

© IGN - Insee 2010



Source : Insee, recensement de la population 2006

La baisse importante de la taille des ménages bretons est encore plus marquée dans les grandes villes, particulièrement dans les ZUS. En effet, le nombre moyen de personnes par logement est passé de 2,2 à 1,8 pour les ZUS bretonnes entre 1999 et 2006 (de 1,9 à 1,8 dans les 9 grandes communes sur la même période).

Cette baisse est le facteur principal de diminution de la population en ZUS : elle impacte l'évolution de population de -7,3 %, soit beaucoup plus qu'au niveau national (-2,1 %). Le nombre de logements qui a légèrement progressé limite cette baisse de population par un effet positif de 0,8 % sur la population (-0,5 % pour l'ensemble des ZUS métropolitaines).

La Bretagne est très fortement concernée et se situe au 5<sup>e</sup> rang des régions pour lesquelles l'impact du phénomène est le plus important. Les ruptures familiales et le nombre croissant de personnes âgées seules expliquent la moindre densité dans les logements.

Dans le parc locatif social, le renouvellement des ménages est plutôt important, modérant ainsi le phénomène de vieillissement de la

## Évolution de la population pour les villes bretonnes ayant au moins une ZUS

	Population (en nombre)				Évolution de la population (en %)	
	Sans doubles comptes 1999	Municipale 2006	1999 en ZUS*	Municipale 2006 en ZUS	Commune	ZUS
Saint-Brieuc	46 087	46 437	10 828	10 118	0,8	-6,6
Brest	149 634	144 548	9 361	8 505	-3,4	-9,1
Quimper	63 238	64 902	5 216	4 859	2,6	-6,8
Fougères	21 779	20 941	3 097	2 712	-3,8	-12,4
Rennes	206 229	209 613	43 616	41 596	1,6	-4,6
Saint-Malo	50 675	49 661	3 708	3 671	-2,0	-1,0
Lanester	21 897	22 627	1 310	1 228	3,3	-6,3
Lorient	59 189	58 547	8 563	7 434	-1,1	-13,2
Vannes	51 759	53 079	8 790	8 258	2,6	-6,1
<b>Ensemble</b>	<b>670 487</b>	<b>670 355</b>	<b>94 489</b>	<b>88 381</b>	<b>0,0</b>	<b>-6,5</b>

\* en contours exacts (voir encadré méthodologique page 19)  
Source : Insee, recensements de population

population. En 2006, toujours dans le parc locatif social, la Bretagne est la région où la part des personnes seules était la plus importante, 10 points au-dessus du niveau national. C'est particulièrement vrai dans les Zus où plus de 43 % des logements sont occupés par une personne seule, soit 8 points de plus que pour l'ensemble de la région.

La classification des quartiers Zus s'est appuyée sur des indicateurs comme la densité de logements. De fait, les Zus sont des territoires qui n'ont pas bénéficié d'une hausse importante du nombre de logements depuis leur création. Les opérations de rénovation urbaine ont pu même ponctuellement faire baisser le nombre de logements (destruction de « tours » ou de « barres » avec reconstruction d'immeubles collectifs plus modestes, par exemple). Ainsi, au niveau national, le nombre de logements dans les Zus françaises a baissé. C'est vrai pour 12 des 22 régions métropolitaines.

En Bretagne, le nombre de logements en Zus a faiblement augmenté entre 1999 et 2006. Les Zus bretonnes constituent malgré tout des territoires plus densifiés que le reste de leur environnement urbain (4 fois plus que pour les 9 villes auxquelles elles appartiennent). De plus, les logements en Zus ont moins progressé que dans le reste des villes auxquelles elles appartiennent (moins de 3 %, contre 7,5 % pour les 9 communes concernées).

### Le parc de logements en Zus reste concentré sur 3 villes

Cette légère croissance représente 1 300 logements supplémentaires ; 70 % d'entre eux sont concentrés à Saint-Brieuc, Rennes et

Vannes. Les deux tiers des logements du parc se situaient déjà sur ces trois communes. Cette concentration de logements déjà observée en 1999 n'a donc pas été remise en cause par les constructions nouvelles : 44 % des logements et 48 % de la population en Zus sont toujours à Rennes.

Si la population a baissé dans chacune des 20 Zus, les situations sont différentes selon les quartiers. Ainsi, la population reste stable au Point du Jour à Saint-Brieuc, tandis qu'elle diminue de 16 % dans le quartier de Kervéanec à Lorient (700 personnes de moins).

### L'essentiel des logements sociaux n'est plus construit en Zus

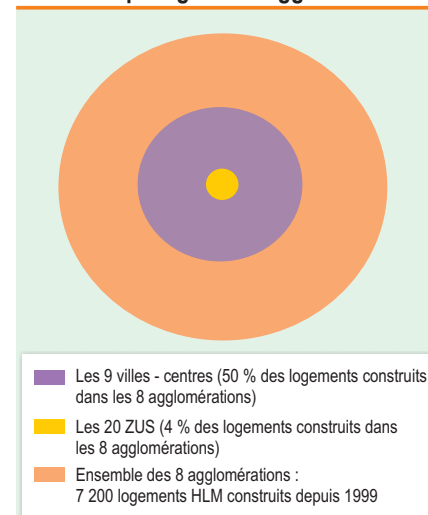
Les politiques de l'habitat menées dans les quartiers prioritaires s'orientent toutes vers une réduction du poids du logement social. Les communautés d'agglomération se sont ainsi dotées depuis quelques années de Plans Locaux de l'Habitat (PLH). Ils visent, entre autres, à équilibrer les implantations de logements sociaux en ciblant leur construction dans les communes périphériques ou dans les quartiers des villes-centres où ils sont peu présents. 7 200 logements HLM ont été construits dans les 8 plus grandes agglomérations bretonnes depuis 1999, mais la moitié l'ont été en dehors des villes-centres, et seulement 300 dans les 20 Zus. A contrario, l'essentiel des 1 300 logements construits en Zus depuis 1999 ne sont pas des logements sociaux.

Malgré tout, l'objectif d'une meilleure répartition des logements sociaux sur le territoire n'est pas encore atteint : les logements HLM construits après 1999 constituent moins de

8 % de l'ensemble du parc HLM des 8 agglomérations. Les villes ayant une Zus concentrent 79 % des logements HLM (82 % en 1999) dont un tiers dans leurs Zus. Le renouvellement du bâti n'est pas suffisant pour modifier sensiblement les indicateurs de précarité dans ces quartiers.

Car, au-delà de la densité du logement signifiée par la présence de grands ensembles, la définition des périmètres des Zus en 1996 s'était également appuyée sur un indicateur de revenus des populations (le potentiel fiscal) ainsi que sur le déséquilibre entre habitat et emploi.

### Situation des logements HLM construits depuis 1999 dans les 8 plus grandes agglomérations



Source : Insee, recensement de la population 2006

### Évolution des logements pour les villes bretonnes ayant au moins une Zus

	Logements (en nombre)				Évolution du nombre de logements (en %)	
	1999	2006	1999 en Zus	2006 en Zus	Commune	Zus
Saint-Brieuc	24 912	26 954	6 159	6 474	8,2	5,1
Brest	76 941	80 366	4 138	4 299	4,5	3,9
Quimper	31 960	35 947	2 785	2 808	12,5	0,8
Fougères	10 884	11 478	1 465	1 488	5,5	1,6
Rennes	108 053	115 862	20 922	21 208	7,2	1,4
Saint-Malo	29 960	32 392	1 949	1 970	8,1	1,1
Lanester	9 655	10 419	632	686	7,9	8,5
Lorient	32 257	34 130	3 883	3 952	5,8	1,8
Vannes	26 387	29 902	4 496	4 833	13,3	7,5
<b>Ensemble</b>	<b>351 009</b>	<b>377 450</b>	<b>46 429</b>	<b>47 718</b>	<b>7,5</b>	<b>2,8</b>

Source : Insee, recensement de la population 2006-Répertoire d'Immeubles Localisés (RIL)

## Un revenu fiscal toujours bien plus bas

En 2005, les populations vivant dans les Zus bretonnes subissent encore de façon plus marquée les différentes situations de pauvreté ou de précarité. La moitié des Bretons vivant en Zus ont ainsi un revenu fiscal inférieur à 10 700 € par Unité de Consommation (UC). Ce revenu médian est très inférieur à celui observé pour l'ensemble de la population bretonne (16 100 € par UC). Le revenu fiscal en Zus représente seulement 60 % de celui des agglomérations concernées (17 100 € par UC).

Le taux de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMUC) est également très important en Zus : il se situe à 21,7 %, alors qu'il est inférieur à 8 % en Bretagne et à peine supérieur à 7 % dans les 8 unités urbaines. Ce dispositif permet de fournir une couverture complémentaire gratuite à toute personne. Il est soumis à une condition de

ressources et tout allocataire du RMI en bénéficie automatiquement. Il souligne la présence forte de situations de pauvreté dans les Zus.

## Un niveau de revenu lié à la mixité du logement et à l'environnement urbain

L'intensité de la pauvreté monétaire est toutefois assez différente selon les Zus. Si les disparités apparaissent importantes, elles sont toutefois strictement identiques à ce que l'on observe au niveau national. En 2005, les deux Zus bretonnes les plus modestes ont un revenu médian de 8 420 € par UC, tandis que dans les deux Zus les moins pauvres, il est supérieur à 13 677 €.

Ces écarts sont très liés aux niveaux de revenus de l'agglomération. Ainsi, les Zus où les revenus sont les plus faibles appartiennent aux plus modestes : Brest, Lorient et Saint-Brieuc.

À l'inverse, les Zus appartenant aux agglomérations rennaise et vannetaise, plutôt riches, où le chômage est plus faible, connaissent des niveaux de pauvreté moins importants, que ce soit pour la part de la population à bas revenus comme pour le niveau médian de revenu. Mais le poids très important de ces deux villes (57 % de la population bretonne vivant en Zus) oblige à nuancer le propos par la grande diversité des situations vécues dans ces quartiers. Les revenus des 25 % des personnes les plus pauvres des Zus vannetaises et rennaises sont très proches de ceux observés dans le reste des Zus bretonnes. Ces deux villes ont également une meilleure mixité du logement en Zus : le logement HLM ne représente que 50 % du parc dans les 7 Zus rennaises et vannetaises alors qu'il est de plus de 60 % pour les 13 autres ZUS, atteignant même plus de 90 % à Brest.

Cette disparité entre les revenus médians des différentes Zus a été plutôt bien prise en

### Indicateurs de revenus pour les 20 Zus bretonnes

Les 20 Zus bretonnes par commune et quartier		Niveau de priorité du CUCS englobant	Revenu médian par UC en 2005 (en €)		Taux de bénéficiaires de la CMUC 2007 (en %)		Part de la population dans un ménage à bas revenus en 2005 (en %)	
			Zus	Unité urbaine	Zus	Unité urbaine	Zus	Unité urbaine
			Saint-Brieuc	Croix Saint-Lambert , Ville Oger	1	8 228		31,7
	Le Plateau, Balzac, Ginglin	1	8 861	16 569	28,8	9,5	36,4	9,1
	Point du Jour, Waron, St-Jouan, Tour d'Auvergne	3	13 071		17,7		19,1	
Brest	Kéréderm	1	8 906		24,9		31,7	
	Pontanezen	1	7 630	16 413	27,5	8,4	39,3	9,1
	Kérourien	1	10 143		18,6		26,3	
Quimper	Kermoysan	1	10 003	17 002	24,9	9,1	28,4	7,3
Fougères	Cotterets	3	12 584	15 411	12,4	6,1	15,4	7,6
	Cleunay	2	13 384		14,2		18,1	
	Les Champs Manceaux - Les Cloteaux	2	13 611		14,2		15,1	
Rennes	Le Blosne	1	9 511	18 135	23,8	9,9	29,7	9,1
	Maurepas	1	11 371		23,7		25,3	
	Villejean	1	11 708		21,0		23,5	
Saint-Malo	Découverte	1	8 688	16 070	27,9	7,8	34,6	9,7
Lanester	Chantiers, République	2	12 811	16 110	14,9	9,0	17,1	10,0
	Bois du Château	1	8 312		26,3		34,7	
Lorient	Kervénanec	1	8 874	16 110	25,4	9,0	33,2	10,0
	Polygone	2	9 248		24,3		33,8	
Vannes	Kercado	2	10 054	17 213	19,4	7,9	27,0	9,0
	Ménimur	2	10 999		16,1		24,1	
<b>Ensemble des Zus de niveau 1</b>			9 789		24,1		30,0	
<b>Ensemble des Zus de niveau 2</b>			12 249		15,7		20,7	
<b>Ensemble des Zus de niveau 3</b>			12 836		15,3		17,7	
<b>Ensemble des Zus</b>			<b>10 675</b>		<b>21,7</b>		<b>26,6</b>	
<b>Bretagne</b>			<b>16 119</b>		<b>7,6</b>		<b>6,8</b>	

Source : Insee, revenus fiscaux localisés 2005 - Cnam 2007

compte lors de la mise en place des CUCS : cet indicateur a été plus déterminant pour définir les niveaux de priorité (de 1 à 3) de ces contrats.

Ainsi, les revenus médians des Zus appartenant à un CUCS de priorité 1 (qui seront prioritaires pour les financements) sont inférieurs de 25 % aux Zus appartenant à un CUCS de priorité 3.

Un peu plus de 30 % des personnes résidant dans une Zus des CUCS de niveau 1 vivent dans un ménage à bas revenu. Elles ne sont que 18 % dans la même situation dans les Zus appartenant à un CUCS de niveau 3, et 27 % dans l'ensemble des Zus.

De même, le taux de couverture du dispositif CMUC est divisé par deux entre les Zus de priorité 1 dans les Cucs et celles de priorité 3.

Ces constats sur les disparités de revenus entre Zus et leur environnement urbain introduit la problématique de l'accès à l'emploi. En effet, le taux d'emploi et le niveau de revenu sont étroitement liés dans les unités urbaines. L'emploi, même s'il ne protège plus complètement de la pauvreté, reste en tout cas un rempart important face à une forte intensité de la pauvreté subie.

### Pour mieux comprendre

*Selon les cas, le territoire couvert par le CUCS peut englober une Zus en recouvrant un territoire plus large (c'est le cas du Blossne à Rennes), être uniquement constitué du territoire de la Zus (Ménimur et Kercado à Vannes) ou encore ne pas contenir de quartier Zus (Saint-Jacques-de-la-Lande, Guingamp...).*

### Une forte concentration de chômeurs dans les ZUS

Le chômage dans les Zus bretonnes est plus important dans les unités urbaines de Brest, Lorient et Saint-Brieuc et plus faible dans les agglomérations rennaise et vannetaise.

Malgré tout, y compris dans les zones urbaines les moins défavorisées, la situation des habitants des Zus est beaucoup plus précaire que celle de l'ensemble des habitants de la zone.

Le taux de chômage dans les Zus est deux fois plus élevé que dans les 8 unités urbaines concernées, presque trois fois supérieur dans l'unité urbaine de Brest.

La part des demandeurs d'emploi dans la population active est également très importante en Zus : elle s'élève à plus de 20 %, contre 9 % sur l'ensemble de la région. Bien que ne représentant que 8 % de la population des unités urbaines concernées, les Zus concentrent plus de 20 % des chômeurs.

Ces différences de niveaux de chômage entre Zus et le reste de l'unité urbaine viennent pourtant toucher des populations dont les structures par âge des actifs sont comparables. Celle des catégories socioprofessionnelles des salariés est, en revanche, très différente. Les salariés dont les revenus sont les plus faibles (employés et ouvriers) occupent une part beaucoup plus importante dans les Zus bretonnes. Sur l'unité urbaine rennaise, l'écart atteint même plus de 25 points.

### Des difficultés sociales et économiques aussi hors des Zus

Si les quartiers Zus présentent entre eux une forte hétérogénéité, les disparités existent aussi au sein même de ces quartiers. Des populations aux revenus proches de la moyenne cohabitent avec des populations aux revenus faibles dans certaines Zus. D'autres Zus concentrent uniquement une population pauvre homogène.

Par ailleurs, les habitants des unités urbaines confrontés à des difficultés de pauvreté ou de précarité ne résident pas tous en Zus. Ainsi, le logement social se répartit mieux sur le territoire et certains logements collectifs privés situés dans d'autres secteurs des villes peuvent constituer un parc social de fait. Seul, 1 demandeur d'emploi sur 5 habite dans une Zus. Des niveaux de revenus très bas existent aussi dans d'autres quartiers des villes.

La précarité uniquement observée dans les quartiers prioritaires ne permet pas d'appréhender la globalité des problèmes d'une agglomération. Elle ne permet pas non plus d'analyser finement l'hétérogénéité ou non d'un quartier légalement reconnu comme Zus.

■ Sylvain Dajoux

### L'impact de la rénovation urbaine

*Au-delà des constats qui peuvent être faits sur les populations installées en Zus (vieillesse, décohabitation plus fréquente...), la modification importante pour Kervénanec à Lorient s'explique sans doute par les grands travaux de rénovation urbaine : déconstruction de la tour située au 1 rue Maurice Thorez, remplacement de logements collectifs par du logement individuel sur les îlots Georges Le Sant et Jules Vallès, par exemple. Le même raisonnement s'applique aux fortes baisses observées à Brest ou Rennes, deux villes qui avaient toutes les deux également programmées des opérations de ce type sur la période 2000-2006.*

*Depuis 2006, 7 des 9 communes concernées (manquent Vannes et Fougères) ont signé une convention de requalification d'un ou plusieurs de leurs*

*quartiers avec l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU). La baisse de la population en Zus devrait donc se poursuivre dans les années à venir.*

*Ces tendances à la baisse du nombre de logements peuvent être freinées par les plans de sauvegarde et de réhabilitation de l'habitat indigne ; par exemple, en permettant de remettre sur le marché des logements privés qui étaient vacants depuis plusieurs mois. Ce type de dispositifs, gérés par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), a ainsi permis de réhabiliter à Saint-Brieuc près de 200 logements depuis 2003 dans le quartier du Point du Jour-Waron-Saint Jouan-Tour d'Auvergne.*

## Les quartiers Zus

## Évolution de la population dans les 20 Zus bretonnes

Commune	Quartier Zus	Population 1999	Population 2006	Évolution de la population (en %)
Saint-Brieuc	Croix Saint-Lambert , Ville Oger	2 161	2 039	- 5,6
	Le Plateau, Balzac, Ginglin	4 567	4 035	- 11,6
	Point du Jour, Waron, St-Jouan, Tour d'Auvergne	4 100	4 044	- 1,4
Brest	Kéréderm	2 342	2 086	- 10,9
	Pontanezen	4 117	3 822	- 7,2
	Kérourien	2 902	2 597	- 10,5
Quimper	Kermoyan	5 216	4 859	- 6,8
Fougères	Cotterets	3 097	2 712	- 12,4
Rennes	Cleunay	4 025	3 943	- 2,0
	Les Champs Manceaux - Les Cloteaux	9 031	8 002	- 11,4
	Le Blosne	9 357	8 832	- 5,6
	Maurepas	8 453	8 141	- 3,7
	Villejean	12 750	12 678	- 0,6
Saint-Malo	Découverte	3 708	3 671	- 1,0
Lanester	Chantiers, République	1 310	1 228	- 6,3
	Bois du Château	2 828	2 554	- 9,7
Lorient	Kervéanec	4 384	3 695	- 15,7
	Polygône	1 351	1 185	- 12,3
	Kercado	3 886	3 628	- 6,6
Vannes	Ménimur	4 904	4 630	- 5,6
<b>Ensemble</b>		<b>94 489</b>	<b>88 381</b>	<b>- 6,5</b>

Source : Insee, recensement de la population 2006-Répertoire d'Immeubles Localisés (RIL)

## Indicateurs d'activité-emploi dans les 20 Zus bretonnes en 2006

Commune	Quartier Zus	Indicateur d'activité des 25-64 ans (en %)		Indicateur de chômage (en %)		Part des employés et ouvriers parmi les salariés (en %)	
		Zus	Unité urbaine	Zus	Unité urbaine	Zus	Unité urbaine
Saint-Brieuc	Croix Saint-Lambert , Ville Oger	73,5	80,3	19,1	8,4	89,9	65,3
	Le Plateau, Balzac, Ginglin	69,6	80,3	21,3	8,4	87,7	65,3
	Point du Jour, Waron, St-Jouan, Tour d'Auvergne	77,0	80,3	15,8	8,4	75,7	65,3
Brest	Kéréderm	70,0	78,7	21,1	9,4	95,1	64,1
	Pontanezen	68,4	78,7	26,1	9,4	92,7	64,1
	Kérourien	68,3	78,7	18,0	9,4	87,6	64,1
Quimper	Kermoyan	74,6	82,1	19,1	8,6	87,9	63,9
Fougères	Cotterets	76,7	80,6	12,4	7,1	87,1	70,5
	Cleunay	82,9	83,2	11,1	9,0	70,1	55,3
Rennes	Les Champs Manceaux - Les Cloteaux	80,8	83,2	11,4	9,0	80,1	55,3
	Le Blosne	74,5	83,2	15,3	9,0	83,4	55,3
	Maurepas	77,0	83,2	19,7	9,0	80,2	55,3
	Villejean	78,3	83,2	13,8	9,0	78,5	55,3
Saint-Malo	Découverte	69,5	76,0	17,0	10,1	91,9	67,4
Lanester	Chantiers, République	73,7	76,2	11,2	10,6	82,6	66,6
	Bois du Château	68,4	76,2	17,5	10,6	88,4	66,6
Lorient	Kervéanec	66,7	76,2	21,7	10,6	90,7	66,6
	Polygône	71,9	76,2	22,9	10,6	87,8	66,6
Vannes	Kercado	75,0	78,5	14,8	9,8	83,5	61,0
	Ménimur	75,1	78,5	16,0	9,8	83,9	61,0
<b>Ensemble</b>		<b>74,8</b>	<b>80,1</b>	<b>16,3</b>	<b>9,2</b>	<b>83,3</b>	<b>61,7</b>

Source : Insee, recensement de la population 2006-Répertoire d'Immeubles Localisés (RIL)

## Méthodologie

À l'occasion du calcul de la population légale des Zus en 2006, le département de la Démographie a utilisé, en accord avec la délégation interministérielle à la Ville, le contour précis de ces quartiers. Jusqu'à présent, toutes les données diffusées sur les Zus correspondaient à l'approximation de leurs contours par des îlots entiers, faute de pouvoir procéder autrement.

La population municipale 2006 (assimilable à la population sans doubles comptes de 1999) vivant en Zus subit une baisse apparente de 14,6 % en Bretagne. Cette baisse apparente est en fait due principalement (- 8,6 %) à la prise en compte plus précise du contour des Zus, mais aussi (- 6,5 %) à une baisse réelle de la population vivant en Zus. Cet impact est le plus fort en Bretagne ; il est de - 4,7 % en moyenne au niveau national.

La baisse réelle de la population est discutée dans le présent article.

## Sources

- Recensements de population, revenus fiscaux localisés
- Enquêtes sur le parc locatif social et occupation du parc social de la direction régionale de l'Équipement

## Définitions

### Recensement de population

Un **ménage** désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Il y a égalité entre le nombre de ménages et le nombre de résidences principales.

La **Population Sans Doubles Comptes (PSDC)** comprend :

- la population des logements, y compris les élèves internes et les militaires séjournant dans un établissement d'une autre commune et ayant leur résidence personnelle dans la commune ;
- la population des collectivités de la commune : travailleurs en foyer, étudiants en cité universitaire, personnes âgées en maison de retraite, hospitalisés de longue durée, religieux, personnes en centre d'hébergement de courte ou de longue durée, autres : handicapés... ;
- les personnes sans abri ou vivant dans des habitations mobiles et les mariniers ;
- la population des établissements pénitentiaires de la commune ;
- les militaires et élèves internes vivant dans un établissement de la commune et n'ayant pas d'autre résidence.

Le concept de population sans doubles comptes est utilisé pour calculer la population d'un ensemble de communes, chaque personne étant alors prise en compte une seule fois. C'est le cas, par exemple, pour la population d'un département.

Cette notion n'est plus en vigueur actuellement, elle l'était jusqu'à la dernière édition du recensement général de la population de 1999.

Le concept de la **population municipale** en 2006 diffère sur certains points de celui en vigueur lors du recensement de 1999.

Les principaux changements concernent :

- Les étudiants majeurs vivant en internat dans un établissement d'enseignement situé dans la commune mais ayant leur résidence familiale dans une autre commune : ils sont désormais comptés dans la population municipale de la commune d'études ; en 1999, ils étaient comptés dans la population municipale de la commune de leur résidence familiale ;
- Les militaires logés dans un établissement militaire (caserne, quartier, base, camp militaire...) situé dans la commune et ayant une résidence personnelle dans une autre commune : ils sont désormais comptés dans la population municipale de la commune sur laquelle est situé l'établissement militaire ; en 1999, ils étaient comptés dans la population municipale de la commune de leur résidence personnelle ;
- Les personnes détenues dans un établissement pénitentiaire de la commune sont désormais comptées dans la population municipale de cette commune ; en 1999, elles faisaient partie de la population comptée à part de cette même commune ;
- Les élèves ou étudiants mineurs ayant leur résidence familiale dans la commune et logés dans une cité universitaire (ou un foyer d'étudiants, un logement) situé dans une autre commune : ils sont désormais comptés dans la population municipale de la commune de leur résidence familiale. En 1999, ils l'étaient dans la population municipale de leur commune d'études.

Sur l'ensemble de la population française, l'impact de ces changements de concepts est faible. En revanche, localement, l'incidence peut être notable en particulier pour les communes sièges d'un établissement d'enseignement avec internat, d'une structure militaire ou d'un établissement pénitentiaire dont les effectifs sont importants au regard de la population de la commune.

**Îlot** : en zone bâtie dense, l'îlot représente le plus souvent un pâté de maison, éventuellement scindé en cas de limite communale ou cantonale traversant le pâté de maison (ou petit groupe de pâtés de maison).

### Revenus des ménages

Le **nombre d'Unités de Consommation (UC)** d'un ménage permet de tenir compte des économies d'échelle résultant de la vie en groupe. Il est évalué comme suit : le premier adulte compte pour 1 UC, les autres personnes de plus de 14 ans pour 0,5 UC chacun, et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3 UC chacun.

La **médiane** du revenu fiscal par unité de consommation partage les personnes en deux groupes : la moitié des personnes appartient à un ménage dont le revenu déclaré par unité de consommation est inférieur à la médiane, et l'autre moitié un revenu par UC supérieur.

---

### Pour en savoir plus

- Territoires prioritaires du contrat de ville : lien social au Blosne et à Maurepas [Rennes] / Laurence Luong ; Insee Bretagne. - Dans : *Octant*. - n° 90 (2002, juil.). - P.16-19. - Accessible en ligne.
  - Territoires prioritaires du contrat de ville : les habitants du Blosne et de Maurepas jugent leur quartier [Rennes] / Laurence Luong ; Insee Bretagne. - Dans : *Octant*. - n° 90 (2002, juil.). - P.10-15. - Accessible en ligne.
  - Le chômage dans les zones urbaines sensibles bretonnes / Pascal Oger ; Insee Bretagne. - Dans : *Octant*. - n° 76 (1998, déc.). - P. 11-17. - Accessible en ligne.
  - Le parc locatif social en Bretagne : résultats de l'enquête au 1<sup>er</sup> janvier 2008 / Direction régionale de l'Équipement de Bretagne. - Rennes : DRE Bretagne, 2009. - 4 p. - Système en ligne.
  - Habiter en zus et être immigré : un double risque sur le marché du travail / Mahrez Okba ; direction de l'Animation de la recherche, des Études et des Statistiques. - Dans : *Premières informations et Premières synthèses* ; n° 48.1 (2009, nov.). - 10 p. - Accessible en ligne.
  - Les jeunes de ZUS accompagnés par les missions locales en 2007 : un suivi plus intense, davantage de formations mais un moindre accès à l'emploi / Lionel Bonnevalle ; direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques. - Dans : *Premières informations et Premières synthèses* ; n° 17.1 (2009, avr.). - 6 p. - Accessible en ligne.
  - Les contrats d'aide à l'emploi du plan de cohésion sociale dans les zones urbaines sensibles en 2006 : un accès privilégié des demandeurs d'emploi aux contrats du secteur marchand / Marion Bachelet ; direction de l'Animation de la recherche, des Études et des Statistiques. - Dans : *Premières informations et Premières synthèses* ; n° 20.1 (2008, mai). - 6 p. - Accessible en ligne.
  - Observatoire national des zones urbaines sensibles : rapport 2009 / Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement ; ministère délégué à la Cohésion sociale et à la Parité ; délégation interministérielle à la ville. - Paris : La Documentation française, 2009. - 270 p. - Accessible en ligne.
  - Des indicateurs de santé moins favorables pour les habitants des zones urbaines sensibles / Caroline Allonier, Thierry Debrand, Véronique Lucas-Gabrielli... [et al.] ; Institut de recherche et documentation en économie de la santé. - Dans : *Questions d'économie de la santé : bulletin d'information de la santé* ; n° 117 (2007, janv.). - 6 p. - Accessible en ligne.
  - Zones urbaines sensibles : un enjeu territorial de la cohésion sociale : premier état des lieux de l'Observatoire national des Zus / Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale, Délégation interministérielle à la ville. - La Plaine Saint-Denis : Délégation interministérielle à la ville, 2004. - 8 p. Accessible en ligne.
  - DRE ([www.bretagne.equipement.gouv.fr/](http://www.bretagne.equipement.gouv.fr/))
  - DREAL ([www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/](http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/))
  - Secrétariat Général du Comité Interministériel des Villes (SGCIV) (<http://i.ville.gouv.fr/>)
  - [www.insee.fr/fr/regions/bretagne/](http://www.insee.fr/fr/regions/bretagne/)
  - [www.insee.fr](http://www.insee.fr)
-